

Guide pour les futurs étudiants

Par **Snowflake**, le **21/04/2022** à **10:12**

Bonjour

J'ai créer un guide pour les futurs L1 et aimerais le mettre en vente le plus rapidement possible. Ce guide contient :

- des conseils pour la fac en général
- des recommandations de livres et de sites utiles
- la méthodologie détaillée de chaque exercice avec exemples
- des exercices pour s'entraîner avec annotations et corrections détaillées.

J'hésite à le mettre gratuit en précisant qu'il est possible de faire un petit don si on en a envie, ou de le mettre environ 10 euros. Je pensais le mettre sur 5euros, mais je ne trouve pas de choses semblables à ce que j'ai fait donc je ne suis pas sûre que ca soit possible. Connaissez vous d'autres sites ou je pourrais le "vendre" (ou le mettre à disposition) ? Comment être sûre que personne ne volera mon travail (ou réduire les risques tout du moins) ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **22/04/2022** à **12:14**

Bonjour

Tout d'abord, je ne peux que te féliciter pour ton projet.

Pour la protection du droit d'auteur, je pensais à un dépôt auprès de l'INPI.
En faisant des recherches, je suis tombé sur ce site qui donne plusieurs astuces

<https://www.thebookedition.com/fr/content/90-proteger-droits-d-auteur-livre>

Pour le prix, je ne sais pas trop.
Sachant que certaines personnes proposent ce service sur leurs blogs.

Par exemple chez nous il y avait Marine (qui nous manque beaucoup au passage).

D'ailleurs si le cœur t'en dit n'hésites pas à poster dans cette section.

Le mieux c'est que tu arrives à te faire éditer. Essayez de voir si ton Université peut te soutenir dans cette démarche.

Par **Snowflake**, le **12/06/2022 à 12:49**

Bonjour

Je réponds 100 ans plus tard mais bon... Mon guide est presque terminé. Pas loin de 70 pages. Il y a, en plus de ce que j'ai cité auparavant, des conseils pour trouver un job étudiant, étape par étape (tout y est détaillé), pour trouver un stage et un logement. Je rajouterais peut-être quelques planches de BD de gags en rapport avec les études de droit. Pour le prix, je me suis dit que ça serait bien de laisser les gens donner ce qu'ils veulent. Mais je ne sais pas si c'est possible. D'ailleurs, si je le vends, est-ce que je dois demander l'autorisation pour un arrêt qui est en intégralité dans mon guide ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **12/06/2022 à 13:38**

Bonjour

[quote]

Pour le prix, je me suis dit que ça serait bien de laisser les gens donner ce qu'ils veulent. Mais je ne sais pas si c'est possible.

[/quote]

On appelle cela une vente à prix libre

<https://www.entrepreneur-web-creation.fr/prix-libre/>

Selon moi, il n'y a pas de problème au niveau légal, la vente étant parfaite dès qu'il y a accord sur la chose et sur le prix, rien n'interdit de laisser la fixation du prix à l'acheteur.

La seule problématique serait si des acheteurs vous contactent pour connaître les prix que l'on vous a déjà proposés : est-ce que cela entre dans l'obligation d'information ?

Je ne pense pas ...

Enfin, il faudra trouver une plateforme qui accepte ce concept.

[quote]

D'ailleurs, si je le vends, est-ce que je dois demander l'autorisation pour un arrêt qui est en

intégralité dans mon guide ?

[/quote]

Il n'y a pas de droit d'auteur sur les lois et la jurisprudence.

Du moment que vous citez la référence de l'arrêt, cela ne devrait pas poser problème.